

*Ambassade de France
en Bolivie*

L'Ambassadeur

République Française

La Paz, le 9 juin 1998

N° 171 / AF

**Monsieur Cazeneuve
Mission d'Information
Parlementaire sur le Rwanda**

Monsieur le Rapporteur,

Vous avez bien voulu m'interroger sur certains points liés au déroulement de l'opération Amaryllis.

Comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer à la mission d'information parlementaire le 13 mai, la décision d'intervenir a été prise en faveur des quelques employés qui ont pu se signaler à l'Ambassade. C'est ainsi qu'a pu être évacué M. Pierre Nsanzimana, du Consulat, avec sa famille.

En ce qui concerne le centre culturel, je n'ai personnellement été avisé à aucun moment de la présence d'employés. Il n'y a donc pas eu décision d'intervenir ou non, la question n'ayant pas été posée.

S'agissant de l'évacuation des enfants d'Agathe Uwilingiyimana, je suis surpris que l'on puisse parler d'un retard. Ils ont été évacués le lundi suivant l'attentat, en même temps, par exemple, que mon épouse, celle de l'attaché de défense ou du directeur de l'école, avant les personnes qui s'étaient réfugiées à l'ambassade et qui n'ont été évacuées qu'au moment de la fermeture de cette dernière.

Veillez agréer, Monsieur le Rapporteur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel MARLAUD